

Venez renforcer le Collectif des Côtes-d'Armor pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

(au 6 mai 2024)

46 écoles membres du Collectif : Binic, Créhen, Erquy, Glomel, Lamballe Mathurin Méheut, Languieux Les Fontenelles, Languieux Les Grèves, Louargat, Maël-Carhaix, Paimpol, Penvenan, RPI Pléguen Tressignaux, Pléhédél, Plénée-Jugon, Plérin Harel de la Noë, Plérin Jean Ferrat, Pleudaniel, RPI Ploëzal Runan, Plouagat-Châtelaudren, Plouaret, Plouézec, Ploufragan La Villette, Ploufragan Louise Michel, Ploufragan Villes Moisan, Plouha, Ploumagoar Christian Le Verge, RPI Plussulien Saint-Mayeux, Pluzunet, Pommerit-le-Vicomte, Pordic maternelle, Quessoy l'Argentaie, RPI Squiffiec Trégonneau, St-Hélen, Treffrin, Trégueux Jean Jaurès, Trégueux Louis Pasteur, RPI Trébrivan Locarn, Trédrez-Locquémeau, Trégastel Pichereh, Trélivet, Yffiniac

5 organisations syndicales membres du Collectif : SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action - **1 fédération de parents d'élèves :** FCPE - **l'association des DDEN**

35 délibérations de conseil municipal pour l'annulation du plan de 45 fermetures de classes : Aucaleuc, Binic, Châtelaudren-Plouagat, Créhen, Glomel, Kerfot, Lanloup, Lantic, Loguivy-Plougras, Louargat, Maël-Carhaix, Noyal, Paimpol, Penvenan, Plaine-Haute, Pléhédél, Plélo, Plérin, Plerneuf, Pleumeur-Gautier, Ploëzal, Plouaret, Ploubazlanec, Ploufragan, Plouvara, Pluzunet, Pordic, St-Alban, St-Jean-Kerdaniel, Treffrin, Tréguidel, Trélivet, Trémoré, Tréverec, Yvignac

3006 signatures sur la pétition en ligne du Collectif :

<https://chng.it/kztHKrxWNV>

219 sur la pétition papier, soit un total de 3225 signatures.

16 prises de position d'écoles :

GLOMEL

Nous, parents, enseignants, élus et DDEN à l'école publique de GLOMEL réunis en conseil d'école le 12 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

Nous demandons que les enseignants soient remplacés quand ils sont malades, que des élèves ayant des notifications MDPH pour des accompagnements humains aient effectivement les moyens notifiés et non la moitié ou le tiers des heures accordées, que les RASED soient dotés de moyens suffisants pour intervenir aussi sur les écoles rurales.

Nous nous inquiétons très sérieusement de toutes les atteintes à la qualité du service public d'éducation.

LAMBALLE, ÉCOLE MATHURIN MÉHEUT

Nous, parents et enseignants de la filière bilingue de l'école publique Mathurin Méheut de Lamballe, ayant pris connaissance des annonces du directeur académique de ne pas ouvrir une troisième classe bilingue, ce qui aura pour conséquence d'avoir à la rentrée 2024 une classe de 27 élèves répartis sur 5 niveaux, trouvons cette décision inacceptable et qui est en totale désaccord avec "votre volonté de classe à 24 pour les CP, CE1". Les conditions seront désastreuses pour les enseignants et leurs élèves.

Ayant pris également connaissance de la décision de fermer 45 classes dans les Côtes-d'Armor pour la rentrée de septembre 2024 : Conditions inhumaines.

SIGNEZ LA PETITION !

**CONTRE LA FERMETURE DES 45
CLASSES DU DÉPARTEMENT ET LA
PERTE DE 10 MOYENS
PÉDAGOGIQUES**



Nous estimons ces décisions intolérables et participerons aux actions du collectif départemental « 45 classes » pour l'ouverture indispensable de la troisième classe à Mathurin Méheut et pour l'annulation de ces 45 fermetures.

L'ensemble des parents d'élèves mono-bilingues de l'école Mathurin Méheut, Lamballe
Groupe scolaire Mathurin Méheut, 197 élèves, leurs enseignants, et leurs parents qui se mobilisent !

LOUARGAT, ÉCOLE DES DEUX MÉNÉS

Nous, enseignantes de l'école des 2 Ménés à Louargat, réunies le 12/02/2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

Nous nous battons également contre la fermeture injustifiée d'une classe à l'école de Louargat.

Nos effectifs ne sont pas en berne ! Nous avons le plein soutien des familles et des élus.

Il en est sûrement de même pour les autres écoles. Non à la casse de notre service public !!

PLÉRIN, ÉCOLE HAREL DE LA NOË

Nous, parents, enseignants, élus, amis de l'école publique Harel de la Noë de Plérin, réunis le lundi 19 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 32 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 17 février 2024 "pour demander l'annulation totale du plan de 45 fermetures de classes et d'établissements, l'obtention de l'ouverture de toutes les classes et postes de remplaçants demandés, et l'ouverture des places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

PLOUARET, ÉCOLE JEAN DENIS

Nous, parents, enseignants, élus, amis de l'école publique Jean Denis de Plouaret, réunis le lundi 12 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

PLOUFRAGAN, ÉCOLE DE LA VILLETTE

Nous, parents, enseignants, de l'école publique La Villette de Ploufragan, réunis en Conseil d'École le mardi 20 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

PLOUHA, ÉCOLE JACQUES ET MONA OZOUF

Nous, parents, enseignants, de l'école publique Jacques et Mona Ozouf de Plouha, réunis le 13 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué, pour lutter contre la fermeture de classes que nous subissons, pour exiger le remplacement systématique des enseignants absents, et pour que chaque notification MDPH soit mise en œuvre.

PLOUMAGOAR, ÉCOLE CHRISTIAN LE VERGE

Nous, parents, enseignants, élus, amis de l'école publique Christian Le Verge de Ploumagoar, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations Fcpe, Snudi-Fo, Fsu-snuipp, Sud-education, Se-unsa et Cgt-education le samedi 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires"

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

PLUZUNET

Nous, parents, enseignants, maire et adjointe aux affaires scolaires de l'école du TILLEUL DE PLUZUNET, réunis le 13 février 2024 en Conseil d'école, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

*Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.
Les membres du Conseil d'école*

PORDIC, ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY

Nous, les 6 enseignants de l'école maternelle publique de Pordic, réunis en conseil des maîtres le 12 février 2024, et les parents élus de l'école maternelle, sommes unis pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires.

QUESSOY, ÉCOLE DE L'ARGENTAIE

*La mairie de Quessoy a voté ce soir (13 février) la Motion en ouverture de séance municipale.
Un point presse est organisé demain matin devant l'école en présence des élus et des parents d'élèves.
Les représentants des parents d'élèves de l'école de l'Argentaie à Quessoy.*

RPI SQUIFFIEC TRÉGONNEAU

*Notre RPI Squiffiec Trégonneau Kermoroch Landébaëron, a reçu à la rentrée dernière un plan d'aide pédagogique pour un an. Malgré des effectifs en hausse pour la rentrée prochaine, investissements divers, je vous passe les détails, aucune ouverture de classe n'est programmée...
Nous réclamons la pérennisation des moyens alloués. Nous luttons pour la même chose, le maintien de notre classe et contre les classes surchargées. Ce pourquoi, nous souhaiterions rejoindre votre mouvement.*

RPI TRÉBRIVAN LOCARN

*Nous, représentants des parents d'élèves, enseignants des écoles publiques de Trébrivan et de Locarn, maire de Trébrivan et maire de Locarn, conseillers municipaux présents au conseil d'école, réunis le 15 février 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."
Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.*

TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

Nous, parents, enseignants, amis de l'école publique, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD Education et SE-UNSA, le 10 février 2024 :

• « pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves, en situation de Handicap, orientés en établissements médicaux sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires ».

Nous décidons de rejoindre le collectif « 45 classes » qui s'est constitué.

• Nous n'acceptons pas qu'une classe soit sauvée au détriment d'une autre. Nous refusons d'être les comptables des manquements de l'éducation nationale.

• Nous demandons la suppression de cette carte scolaire et nous engagerons toutes les actions nécessaires en ce sens !

TRÉGUEUX, ÉCOLE PASTEUR

MOTION contre les 45 fermetures de classe en Côtes d'Armor : Nous, parents, enseignants de l'école primaire publique Louis Pasteur de Tréguex, élus, réunis ce jour en conseil d'école, ayant pris connaissance des annonces du directeur académique de fermer 45 classes dans les Côtes-d'Armor pour la rentrée de septembre 2024, estimons cette décision inacceptable. Ce n'est pas entendable !

Chaque jour, nous constatons que des enseignants sont absents non remplacés. Le ministre explique que 27% des élèves n'ont pas le niveau en français et un tiers en maths. Et il retire 14 postes au département, qui se traduisent par la fermeture d'une classe dans une école sur sept. C'est totalement inacceptable.

Nous demandons l'annulation de toutes les fermetures et l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux. »

Motion votée à l'unanimité lors du conseil d'école du 13 février 2024, à l'école Louis Pasteur de TREGUEUX

TRÉLIVAN, ÉCOLE JEAN FERRAT

Motion du conseil d'école : Nous, parents, enseignants, amis de l'école publique JEAN FERRAT de TRÉLIVAN, réunis le MARDI 13 FÉVRIER 2024, avons pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par 25 délégations d'écoles, avec les organisations FCPE, SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation et SE-UNSA le 10 février 2024 "pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires."

Nous décidons de rejoindre le Collectif départemental "45 classes" qui s'est constitué.

1 exemple de délibération de conseil municipal :

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
des
Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de TREFFRIN

Séance ordinaire du 15 février 2024

Date de convocation
08 février 2024

Date d'affichage
08 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Absent : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TREFFRIN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents :

LE FER Étienne, LEVENEZ Sophie, LE DU Benoit, MONTALVO Myriam, BOURLES Delphine, COACOLOU Jean Christophe, DURDON Jean-Luc, MET Philippe, MORVAN Emmanuelle, ROBIN Mickael, MAHE Christophe, Annick BLANCHARD, LE GUERN Jonathan, LE SAUX Laetitia

Absent excusé : DONNARD Fabienne

Procuration : DONNARD Fabienne donne procuration à LE FER Étienne

Secrétaire de séance : MORVAN Emmanuelle

N° 2024-06

Carte scolaire 2024 dans le département des Côtes d'Armor

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,

Considérant le courrier reçu le 20 octobre 2023 indiquant la possibilité de suppression d'un poste à l'école publique de Treffrin,

Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la ville a été reçue,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Conteste le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,**
- **Apporte son soutien au collectif 45 classes,**
- **Demande l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.**
- **Précise que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.**

Caractère exécutoire certifié compte tenu de la transmission
en Préfecture de Saint Brieuc le 18 février 2024
et de l'affichage effectué le 19 février 2024

Le Maire,
Etienne LE FER



La secrétaire de séance
Emmanuelle MORVAN



10 articles de presse rendant compte de délibération de conseils :

Les élus de Châtelaudren-Plouagat ont adopté une délibération contre les fermetures de classes

Vendredi soir 23 février 2024, le conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat (Côtes-d'Armor), présidé par Olivier Boissière, maire, a adopté une délibération contre la carte scolaire 2024 en soutien au collectif 45 classes.

Ouest-France Publié le 26/02/2024 à 15h01

<https://www.ouest-france.fr/education/carte-scolaire/les-elus-de-chatelaudren-plouagat-ont-adopte-une-deliberation-contre-les-fermetures-de-classes-dda63954-d438-11ee-8f88-866b355184ee>

Réuni vendredi soir 23 février 2024, à la salle de la mairie de Châtelaudren-Plouagat (Côtes-d'Armor), le conseil municipal, après en avoir délibéré et suite au conseil d'école qui s'est tenu jeudi soir, et après la mobilisation des parents d'élèves et avoir entendu leurs revendications, a voté à l'unanimité une délibération contre le projet de carte scolaire 2024 annonçant la fermeture de 45 classes par la direction académique.

(...)

Créhen. Le conseil municipal en bref

Ouest-France Lundi 26 février 2024 05:08

https://lannion-perros.maville.com/actu/actudet_-crehen.-le-conseil-municipal-en-bref-_dep-6175262_actu.Htm

Carte scolaire

Marie-Christine Cotin, maire, a évoqué lors du conseil municipal, jeudi, la carte scolaire, proposant aux élus de prendre une délibération contestant cette carte scolaire où 45 fermetures sont prévues. Ces fermetures engendrent des difficultés pour les municipalités concernées. Et cela touche particulièrement les enfants en situation de handicap qui sont reçus dans les classes et pose des problèmes d'effectifs. Unanimité des élus pour soutenir les enseignants et le maintien des classes.

(...)

Kerfot. Le rythme scolaire maintenu pour la rentrée 2024

Ouest-France Publié le 05/03/2024 à 05h11

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/kerfot-22500/le-rythme-scolaire-maintenu-pour-la-rentree-2024-92758c4d-6b07-4674-a17c-34a575256b82>

Les élus, réunis vendredi soir en mairie, ont décidé de garder les rythmes scolaires du regroupement pédagogique (RPI) Kerfot-Yvias. Le conseil d'école souhaite maintenir la semaine à quatre jours, avec le mercredi totalement libéré », a expliqué Caroline Samson-Raoul, la maire. Un avis suivi à l'unanimité par les élus lors du vote. Les horaires pour l'école de Kerfot restent de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 40 à 16 h 10. Toujours concernant les écoles, le conseil municipal a tenu à apporter son soutien au collectif 45 classes, à contester le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de ces 45 classes et l'annulation des fermetures dans les écoles publiques du département. Cette délibération sera transmise au directeur académique du département, au préfet, aux députés et sénateurs des Côtes-d'Armor. (...)

Lanloup. Au conseil, les élus s'opposent à la carte scolaire

Ouest-France Publié le 04/03/2024 à 05h07

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lanloup-22580/au-conseil-les-elus-sopposent-a-la-carte-scolaire-f890ef04-79a0-4d89-8903-3b1bd51ee659#:~:text=Le%20conseil%20municipal%20décide%2C%20à,ouvertures%20nécessaires%20dans%20les%20écoles>

Carte scolaire

Des classes à Pléhédél, Plouha, Plouézec et Paimpol, qui accueillent des enfants de la commune, sont menacées de fermeture. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contester le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la direction académique de Saint-Brieuc et apporte son soutien au collectif 45 classes et demande l'annulation de ces fermetures et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor.

La délibération sera transmise au directeur académique, au préfet, aux députés et aux sénateurs du département.

(...)

Lantic. Le conseil municipal en bref

Ouest-France Vendredi 01 mars 2024 05:01

https://saint-brieuc.maville.com/actu/actudet_-lantic.-le-conseil-municipal-en-bref_-6181225_actu.Htm

(...)

Non aux fermetures de classes

Enfin le conseil a validé la décision de la commune de contester le projet de carte scolaire 2024, d'apporter son soutien au collectif des 45 classes menacées de fermeture, et de demander l'annulation de ces 45 fermetures.

Le conseil de Pleumeur-Gautier opposé à la fermeture de classes

Le conseil municipal de Pleumeur-Gautier (Côtes-d'Armor) a voté les budgets de la boulangerie et du futur lotissement des Quatre-Vents. Il a également exprimé fortement son opposition à la suppression de postes d'enseignants.

Ouest-France Publié le 05/03/2024 à 18h05

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/pleumeur-gautier-22740/le-conseil-de-pleumeur-gautier-oppose-a-la-fermeture-de-classes-ab8cc06e-dad7-11ee-b6dc-cf052f144ee>

À la suite d'un débat véhément, le conseil municipal de Pleumeur-Gautier, près de Paimpol (Côtes-d'Armor), réuni vendredi 1^{er} mars 2024, en soirée, autour du maire, Pierrick Gouronnec, a voté à l'unanimité pour le soutien du Collectif départemental des 45 classes, qui s'oppose à la fermeture de 45 classes des écoles publiques dans les Côtes-d'Armor et qui réclame des postes supplémentaires. Les études et les statistiques le prouvent. Le niveau des élèves français se dégrade depuis plusieurs années. Ce n'est pas en diminuant le nombre d'enseignants qu'on améliorera les choses. L'État fait des économies sur le dos des enfants. C'est inadmissible, s'est insurgé François Le Gwen, conseiller municipal, qui a fait un exposé des études des situations comparées des systèmes d'éducation dans le monde. Le maire est très inquiet. Le Regroupement pédagogique (RPI) Pleumeur-Gautier-Lanmodez n'est pas touché cette année par ce mouvement de fermeture de classes. Mais qu'en sera-t-il pour la rentrée 2025-2026 ? Interroge-t-il, ajoutant : Ces fermetures sont néfastes au niveau scolaire, mais pas seulement. Si les écoles ferment, que ferons-nous du personnel communal employé au restaurant scolaire, à la garderie, des aides maternelles, des agents d'entretien des locaux, des services de cars scolaires pour les RPI, etc.

La motion de soutien au Collectif des 45 classes sera transmise à l'Inspection académique, au Ministère concerné, au député, au sénateur et au préfet. (...)

Ploufragan. Les élus s'insurgent contre la fermeture de deux classes

Ouest-France Publié le 14/03/2024 à 05h06

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/ploufragan-22440/les-elus-sinsurgent-contre-la-fermeture-de-deux-classes-713f0afe-1d0a-4d2b-8c14-3382a3e3a047>

Lors du conseil municipal, mardi, Annie Labbé, adjointe à l'éducation-jeunesse, a apporté son soutien au collectif 45 classes, qui conteste le projet de carte scolaire 2024. « Il prévoit la fermeture de deux classes de niveau élémentaire, à Ploufragan : une à l'école élémentaire des Villes-Moisan et l'autre à l'école primaire de La Villette. Plusieurs éléments justifient le maintien de ces classes : la construction de logements d'habitation, l'arrivée d'enfants, ainsi que les recommandations ministérielles de l'Éducation nationale avec un nombre maximum d'élèves pour certains niveaux. »

Il est proposé de demander l'annulation de la fermeture des 45 classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor. Cette délibération sera transmise au directeur académique, au préfet, aux députés et sénateurs du département.

Également élu, Martial Collet, conseiller municipal (Lutte ouvrière), estime qu'on « ne peut pas accepter la fermeture de 45 classes comme cela. L'État n'est pas à une contradiction près dans l'Éducation nationale : d'un côté, il faut diminuer le nombre d'élèves des petites classes et, de l'autre, il s'engage dans la suppression de classes. Il ne faudra pas s'étonner du retard scolaire. Sept milliards ont été dépensés pour la guerre en Ukraine, je pense que cet argent aurait mieux fait d'aller renflouer les caisses de l'Éducation nationale ».

Annie Labbé abonde : C'est un mauvais calcul. Au niveau de la sécurité, on ne peut pas prendre plus d'enfants. On a des enfants en grande difficulté et on manque de moyens.

« Cela déstabilise le fonctionnement des écoles », déclare Maryse Laurent, adjointe aux bâtiments et aux marchés publics. Adopté à l'unanimité

Plouvara. Le conseil municipal en bref

Ouest-France Vendredi 01 mars 2024 05:01

https://saint-brieuc.maville.com/actu/actudet_-plouvara.-le-conseil-municipal-en-bref-_6181226_actu.Htm

(...)

Soutien au collectif 45 classes

Le conseil municipal a décidé d'apporter son soutien au collectif qui lutte contre la fermeture de 45 classes, envisagée au sein des écoles publiques du département, dans le cadre de la carte scolaire 2024-2025. Les élus ont demandé l'annulation de ces fermetures. La délibération sera transmise au préfet, au directeur académique, aux députés et aux sénateurs.

Pluzunet. Le conseil municipal refuse la fermeture de classe

Les parents d'élèves, les instituteurs et le personnel de l'école de Pluzunet se sont invités au conseil municipal. Ils ont reçu un soutien unanime.

Les parents d'élèves ont investi la salle du conseil municipal de Pluzunet, jeudi soir, pour redire leur volonté de refuser la fermeture d'une classe à l'école. ©Pascale Le Roux

Le Trégor Publié le 23 Fév 24 à 19:26

https://actu.fr/bretagne/pluzunet_22245/pluzunet-le-conseil-municipal-refuse-la-fermeture-de-classe_60741103.html

Les parents d'élèves, les instituteurs et le personnel de l'école ont investi la salle de la mairie, ce jeudi 22, lors du **conseil municipal de Pluzunet**. Ils sont venus redire en masse leur refus de fermeture d'une classe

de l'école.

Jessie Le Goff, porte-parole de la manifestation en tant que présidente de l'amicale laïque, a à nouveau fait les comptes des effectifs pour la rentrée prochaine et affirmé que les conditions d'apprentissage ne seraient pas supportables pour les enfants ni pour les enseignants.

« Nos enfants méritent mieux »

L'effectif est estimé à **quatre-vingts élèves**, et avec trois classes au lieu de quatre, la répartition serait de vingt-deux élèves en petite et moyenne section de maternelle, vingt-sept en grande section, CP et CE1, vingt-six en CE2 et CM 1 et 2.

Et encore, on ne compte même pas les enfants de très petite section, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'inspection d'académie ! Nos enfants méritent mieux que ces classes surchargées.

Jessie Le Goff, porte-parole.

Une délibération unanime du conseil

Une prise de position suivie à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui votent dans la foulée **une délibération refusant la fermeture d'une classe** à Pluzunet, contestant le projet de carte scolaire et apportant son soutien au Collectif des 45 classes. Elle demande donc l'annulation des 45 fermetures de classe dans les Côtes-d'Armor.

Nous avons de grosses interrogations sur l'avenir de nos enfants avec des conditions d'apprentissage pareilles. Et ne mettons pas en péril la vie de nos communes rurales en péril, car l'on sait l'importance des écoles dans la vie de la collectivité.

Le conseil de Trévélec s'oppose au projet de fermeture de 45 classes

Le Télégramme Le 01 mars 2024 à 10h21

<https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/treverec-22290/le-conseil-de-treverec-soppose-au-projet-de-fermeture-de-45-classes-6535908.php#:~:text=Le%20conseil%20conteste%20le%20projet,des%20C%C3%B4tes%2Dd%27Armor.>

Lors du dernier conseil municipal du lundi 26 février, les élus de Trévélec ont voté les subventions 2024. (...)

Yvignac-la-Tour. Le conseil municipal en bref

Ouest-France Vendredi 08 mars 2024 05:00

https://saint-brieuc.maville.com/actu/actudet_yvignac-la-tour.-le-conseil-municipal-en-bref-_dep-6190199_actu.Htm

(...)

Carte scolaire

Le conseil conteste le projet de la carte scolaire et apporte son soutien au collectif 45 classes. Il demande l'annulation des 42 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques. Il précise que cette délibération sera transmise au directeur académique, au préfet, aux députés et sénateurs.

(...)

Contre la fermeture de 45 classes, des parents d'élèves bretons déploient une banderole au sommet de Gavarnie



Dorothee, sa fille et Hélène au sommet de Gavarnie / Photo Dorothee Le Minoux

La Dépêche Publié le 08/03/2024 à 10:50, mis à jour le 09/03/2024 à 12:57 Bastien Loubet

Ce jeudi 7 mars, une association des parents d'élèves des Côtes d'Armor, en Bretagne, a posté plusieurs photos du déploiement d'une banderole au sommet de Gavarnie, dans les Pyrénées. Ils protestent contre la fermeture de 45 classes dans leur département.

Depuis près d'un an, les parents d'élèves des Côtes d'Armor, en Bretagne, s'associent pour protester contre les fermetures annoncées de 45 classes à l'échelle du département (bien que 20 devraient également être ouvertes en 2024, NDLR). Le week-end dernier, c'est à l'autre bout de la France qu'ils ont décidé de se faire entendre puisque certains d'entre eux ont déployé une banderole au sommet de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées.

"Le préfet nous a indiqué que les décisions étaient prises plus haut, qu'il ne faisait qu'appliquer les ordres", indique Dorothee Le Minoux, représentante des parents d'élèves de l'école de Pléhédel. "Alors on l'a pris au mot, et on est allé manifester à une hauteur où, peut-être, on sera entendu", ajoute-t-elle

Accompagnée de sa fille et d'une autre parente d'élèves, elle est donc montée à 2000 m d'altitude, dans l'un des plus célèbres "spots" des Pyrénées avec son message simple : "Comme un poisson dans l'eau, pas comme une sardine en boîte". Référence aux effectifs toujours plus chargés des classes. "Par exemple, dans la classe de ma fille, ils seront 30 l'année prochaine, avec un élève en fauteuil roulant. C'est loin d'être idéal pour l'apprentissage."

"On se bat depuis novembre contre les fermetures de classes chez nous. 45 classes et 10 moyens pédagogiques alors que nous perdons seulement 125 élèves. D'après le préfet, c'est un problème de démographie et cela devrait durer au moins six ans", précise la représentante.

Une visibilité nationale

Dorothee Le Minoux, qui a des attaches dans les Hautes-Pyrénées, a donc traversé la France avec une voiture taguée "contre la fermeture des 45 classes, et la suppression des 10 moyens pédagogiques" et dotée d'un QR code avec la liste des communes concernées.

Une mise en lumière "maline", qui n'est pas passée inaperçue : "On était dans les bouchons à Nantes et on a recroisé des touristes nantais à Luz-Saint-Sauveur qui nous ont reconnus et sont venus nous voir. Partout où on s'arrêtait, les gens venaient nous apporter leur soutien. Le problème des classes qui ferment est national malheureusement, les gens se reconnaissent dans notre démarche. Et nous, on s'est montré partout sans faire de blocages ou déranger les gens", raconte Dorothee.

Hasard du calendrier, la petite équipe était dans les Pyrénées alors que le Président profitait de quelques jours de repos dans la station voisine de La Mongie. "Si on avait su, on serait peut-être allé déployer la banderole là-bas. On espère qu'il nous a entendus depuis la montagne en face", ironise la parente d'élèves.

Motion de l'assemblée d'écoles du 10 février 2024

Après avoir délibéré, les 25 délégations d'école présentes décident à l'unanimité le vote de la motion suivante :

Nous, **délégations de parents, enseignants, élus de 25 écoles des Côtes-d'Armor, réunis ce samedi 10 février 2024 à Saint-Brieuc avec la fédération de parents d'élèves FCPE, et les syndicats enseignants SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation**, sommes unis pour demander l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuec et de l'Île Grande et de tous les établissements scolaires.

Nous décidons, sur la base de délégations d'écoles mandatées, de nous constituer en **collectif départemental de mobilisation pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires**.

Nous appelons toutes les écoles, tous les parents, enseignants et élus à **se rassembler massivement devant la direction académique lors CSA-SD du 13 février 2024 à partir de 13h30**. Nous désignons une délégation pour nous représenter demandant à être reçue par la direction académique ce jour là sur la base de ce mandat.

Mardi dernier, la direction académique a reçu 48 délégations d'écoles en audience. Au même moment, tous les syndicats se sont prononcés pour l'annulation des 45 fermetures de classes, tous leurs représentants ont voté contre le projet présenté.
Toutes les fermetures de classes sont maintenues !

Le bloc uni des parents, enseignants, élus avec leurs organisations doit se renforcer. Nous appelons à faire signer ce mandat, les élus à le relayer auprès des conseils municipaux afin qu'ils délibèrent en faveur de ce mandat, les syndicats et fédérations de parents d'élèves à rejoindre le collectif.

Nous désignons un bureau de liaison pour nous coordonner et nous décidons de nous réunir de nouveau la semaine prochaine afin de **poursuivre et amplifier la mobilisation jusqu'à annulation de toutes les fermetures de classes et d'établissements et obtention de l'ouverture de toutes les classes demandées, l'ouverture des places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap**.

Fait, délibéré et adopté à l'unanimité le samedi 10 février 2024.

Collectif des Côtes-d'Armor

pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Compte-rendu de l'audience auprès de la Direction académique le mardi 13 février 2024

La délégation mandatée par l'assemblée de 25 écoles avec les organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, FCPE contre le plan de la DSDEN de 45 fermetures de classes a été reçue par la direction académique ce mardi 13 février à 14h10. Cinq personnes la composaient: Romuald Cocadin, Maire de Pluzunet, Dorothee Le Minoux, représentante des parents d'élèves de Pléhédél, Isabelle Castillo, conseillère municipale de Plérin, Gwénaél Arzur, de la FCPE, Stéphane Mottier, secrétaire départemental du SNUDI-FO.

La direction académique (DSDEN) a d'abord refusé de laisser entrer les 5 membres de la délégation, voulant la limiter à 4 personnes. Les organisations syndicales faisant partie du Collectif avaient décidé de ne siéger au CSA-SD qu'à l'issue de l'audience. La DSDEN a donc fini par recevoir la délégation.

Alors que la demande et que la situation auraient voulu que le Secrétaire général de la DSDEN, directeur académique par intérim et décideur des mesures, reçoive le Collectif, nous avons été reçus comme les 3 délégations d'école (s'ajoutant aux 48 de la semaine passée) par une inspectrice (circonscription ASH "Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés") et une cheffe de service.

Nous avons dénoncé le mépris dont faisait preuve la tête de la DSDEN en ne recevant pas elle-même la délégation du Collectif rassemblant désormais 32 écoles, avec les organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, FCPE, sur le mandat d'annulation des 45 fermetures de classes, d'annulation des fermetures d'établissements et d'ouverture de toutes les classes et places nécessaires.

Le Maire de Pluzunet a lu la motion adoptée à l'unanimité par les 60 parents, enseignants, élus et amis de l'école publique réunis le 10 février à Saint-Brieuc. Chaque membre de la délégation a pu s'exprimer. Aucune réponse n'a été apportée, puisque seules des notes ont été prises pour restitution dans le CSA-SD. Le Collectif, devant le refus d'annuler les 45 fermetures de classes, appelle tous les parents, enseignants, élus à converger vers la Préfecture le jeudi 15 février à 17 heures (tenue du Conseil départemental de l'Éducation nationale en présence du Préfet). À l'issue de l'audience, la délégation a rendu compte au micro devant les 200 personnes rassemblées.

Lors du CSA-SD, Stéphane Mottier a lu entièrement la motion du Collectif. L'inspectrice de circonscription est venue rendre compte des quatre audiences, dont celle du Collectif et a remis la motion au secrétaire général.

La Direction académique a soumis au vote son plan initial avec des ajustements qui ne répondent, ni à la demande unanime d'annulation des 45 fermetures, ni à la quasi-totalité des demandes des 51 délégations d'écoles. Seules trois fermetures sont annulées : Lannion Woas Wen, Langueux les Fontenelles et Lohuec (maintien de l'école) ; et deux ouvertures supplémentaires envisagées : Plusquellec et Saint-Agathon maternelle.

À la question, pourquoi ces écoles plus que d'autres qui nécessitent tout autant une révision de leur situation, la direction répond qu'elle est contrainte par une enveloppe fermée, que Woas Wen est épargnée car en quartier politique de la ville, que les Fontenelles le sont car la mairie va restructurer le réseau d'écoles, que Lohuec et Plusquellec sont sauvés au titre de la ruralité, que Saint-Agathon bénéficie d'une régularisation de sa situation.

En l'absence d'annulation du plan de 45 fermetures de classes, les organisations syndicales CFDT FO FSU UNSA ont voté à l'unanimité contre le projet de la DSDEN.

Collectif des Côtes-d'Armor

pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Motion de l'assemblée d'écoles du samedi 17 février 2024

Le Collectif des Côtes-d'Armor pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires, rassemblant dans l'unité 32 écoles avec parents, enseignants, élus et les organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, FCPE, est confronté au refus de la direction académique de retirer la totalité de son plan de fermetures, malgré la demande unanime.

Il appelle l'ensemble des parents, enseignants et élus à se mobiliser et se rendre à la préfecture encore plus massivement lors du prochain CDEN, Comité départemental de l'Éducation nationale qui se tiendra le jeudi 22 février 2024 à 17 heures à la Préfecture des Côtes-d'Armor.

Nous décidons de parler d'une seule voix afin d'exiger l'annulation totale du plan de 45 fermetures de classes et d'établissements, l'obtention de l'ouverture de toutes les classes et postes de remplaçants demandés, et l'ouverture des places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap.

Nous désignons une délégation de parents, d'élus, de DDEN et de représentants de chacune des organisations de personnels SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, et de la fédération de parents d'élèves FCPE, et demandons qu'elle soit reçue à la Préfecture en amont du CDEN afin de porter à nouveau cette exigence.

Fait, délibéré et adopté à l'unanimité le samedi 17 février 2024.

Châtelaudren-Plouagat, le 17 février 2024

**Madame la Ministre
de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse**

HOTEL DE ROCHECHOUART

110 RUE DE GRENELLE

75357 PARIS SP 07

OBJET : Révision du projet de carte scolaire des Côtes d'Armor

Pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'obtention de toutes les classes et places nécessaires en Côtes d'Armor

Madame la Ministre,

Le premier ministre a déclaré lors de son discours de politique générale que « *le réarmement de nos services publics, c'est le réarmement de notre école* ».

Le 16 janvier dernier, le Président de la République déclarait que « *La promesse républicaine, c'est celle de l'égalité des chances* ».

Est-ce donc en retirant 14 postes et supprimant 45 classes dans les écoles des Côtes-d'Armor pour une baisse attendue de 125 élèves que le gouvernement entend « *réarmer notre école* » et garantir « *l'égalité des chances* » ? Parents, enseignants et élus de 32 écoles, avec les organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, FCPE, les DDEN le rejettent catégoriquement et exigent « *l'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, l'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, le maintien du collège de Corlay, des écoles de Lohuac et de l'Ile Grande et de tous les établissements scolaires* ».

Malgré le défilé à la direction académique de 51 délégations d'école réclamant l'annulation d'une fermeture ou l'obtention d'une ouverture, malgré le vote unanime des organisations syndicales en CSA-SD contre le projet présenté par la DSDEN, la carte scolaire costarmoricaine pour la rentrée de septembre 2024 prévoit toujours 42 fermetures de classes et trop peu d'ouvertures face aux besoins. Nous nous y opposons fermement et nous vous demandons solennellement de faire annuler la totalité du plan de 45 fermetures de classes et de donner les moyens pour toutes les ouvertures de classes nécessaires au bénéfice de nos élèves.

La suppression de ces postes et ces classes compromettent gravement le service public d'éducation et renforcent les inégalités territoriales dans un département qui demande pourtant une attention particulière au vu de ses fragilités, afin de consolider l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous.

Nous contestons la logique purement comptable qui mène à ces suppressions de postes et avons l'honneur de solliciter auprès de vous, Madame, une rencontre afin de vous exposer nos arguments de manière détaillée car le Collectif créé le 10 février s'est fixé l'objectif de « *poursuivre et amplifier la mobilisation jusqu'à annulation de toutes les fermetures de classes et d'établissements et obtention de l'ouverture de toutes les classes demandées, l'ouverture des places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap* ».

Si vous acceptez cette rencontre, nous vous invitons dans les Côtes-d'Armor. Nous sommes convaincus que vous saurez empêcher ces fermetures de classes préjudiciables pour notre Jeunesse, et saurez octroyer les postes nécessaires aux ouvertures de classes indispensables.

Nous vous prions de bien vouloir considérer notre sollicitation avec toute l'attention qu'elle mérite, dans le respect des valeurs de la République et de l'avenir de ses enfants.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Collectif des Côtes-d'Armor
pour l'annulation des 45 fermetures de classes,
l'annulation des fermetures d'établissements
et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Monsieur Emmanuel Ethis
Recteur de la région académique Bretagne
Rectorat de l'académie de Rennes
96 rue d'Antrain, CS10503
35705 RENNES Cedex

Objet : carte scolaire 2024/2025 – courrier du 21 février 2024

Monsieur le Recteur,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous vous adressons ce courrier.

Nous souhaitons solliciter un rendez-vous avec vous afin de vous exposer nos arguments pour demander l'annulation du plan de suppression de 45 postes sur le Département des Côtes d'Armor.

Notre département mérite une attention particulière dans un contexte d'hyper métropolisation de notre région.

La population des Côtes d'Armor connaît un solde naturel négatif, est âgée, et en croissance modérée. Le taux de chômage est le plus élevé de notre région. Dans le même temps la crise du logement éloigne de plus en plus de familles des villes centres qui concentrent la majeure partie des services publics. Sans oublier la nécessaire prise en compte des quartiers en difficulté qui concentrent des familles de plus en plus précaires.

Le logement et la santé sont en crise. Dans ce contexte l'école publique reste le service public qui doit couvrir tout le territoire. Des côtes au centre Bretagne.

Comment en sommes-nous arrivés à devoir vous convaincre de la nécessité de préserver ce service public ?

Nous, enfants, familles, enseignants, élus, contestons votre logique comptable et vous demandons d'adopter une logique bienveillante et vous demandons de vous positionner **pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires**

Ces fermetures et diminutions de moyens vont impacter significativement notre communauté, créant des difficultés pour les familles et remettant en question la stabilité de nos écoles.

Nous sommes pleinement conscients des défis auxquels le système éducatif est confronté, et nous reconnaissons les efforts considérables déployés par l'ensemble des acteurs pour assurer la continuité de l'enseignement. Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de trouver des solutions alternatives afin d'éviter de nouvelles fermetures sur notre territoire.

Nous nous engageons tous au quotidien pour offrir un environnement éducatif de qualité à nos jeunes concitoyens. C'est dans cet esprit de solidarité que nous sollicitons votre intervention pour examiner toutes les possibilités et trouver des solutions adéquates afin d'éviter que notre département ne soit de nouveau touché par des fermetures d'établissements scolaires.

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre ou échange que vous jugerez nécessaire pour discuter de cette situation préoccupante. Nous espérons sincèrement que, grâce à votre expertise, nous pourrions travailler ensemble pour garantir la stabilité de nos écoles et assurer un avenir éducatif prometteur pour les générations à venir.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collectif des 45 classes
Paul Chauvin, Maire de Binic Etables sur Mer
Christophe Thébault, Maire de Camlez
Olivier Boissière, Maire de Châtelaudren-Plouagat

Yves Le Rolland, Maire de Coatreven
Jean-Paul Héder, Maire de Cohiniac
Henri Labbé, Maire d'Erquy
Henri Flageul, Maire de La Motte
Philippe Hercouet, Maire de Lamballe
Paul Le Bihan, Maire de Lannion
Alain Sapin, Maire de Lanvollon
Jean-François le Gall, Maire de Loguivy-Plougras
Claude Lozac'h, Maire de Lohuec
Gervais Egault, Maire de Louannec
Hervé L'Hévéder, Maire de Louargat
Rolande Le Borgne, Maire de Maël-Carhaix
Fanny Chappé, Maire de Paimpol
Denise Prud'homm, Maire de Penvénan
Michel Vimont, Maire de Plédéliac
Stéphane Briend, Maire de Plédran
Philippe Le Goux, Maire de Pleguien
Daniel Ropers, Maire de Pléhédel
Ronan Kerdraon, Maire de Plerin
Christian Jeffroy, Maire de Plestin Les Grèves
Didier Rogard, Maire de Pleudaniel
Guy Connan, Maire de Ploézal
Brigitte Gourhant, Maire de Ploubezre
Gilles Pagny, Maire de Plouézec
Rémy Moulin, Maire de Ploufragan
Xavier Compain, Maire de Plouha
Yannick Echevest, Maire de Ploumagoar
Romuald Cocadin, Maire de Pluzunet.
Jean-Luc Gouyette, Maire de Quessoy
Nicolas Caro, Maire de Quintin
Marie-Christine Pinard, Maire de St Helen
Gilles Hellard, Maire de Saint Mayeux
Catherine Drezet, Maire de Saint-Rieul
Joël Le Jeune, Maire de Trédrez Locquémeau
Etienne Le Fer, Maire de Treffrin
Christine Métois-Le Bras, Maire de Trégueux
Suzanne Lebreton, Maire de Trélivan
Jean-Luc Guégan, Maire de Tressignaux
Gérard Mathécade, Maire de Trévé
Xavier Martin, Maire de Trégastel
Denis Hamayon, Maire d'Yffiniac

Collectif des Côtes-d'Armor

pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Compte-rendu de l'audience auprès du Préfet le jeudi 22 février 2024

150 personnes se sont rassemblées le jeudi 22 février devant la Préfecture, à l'appel du Collectif pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires. Une délégation du Collectif a été reçue en audience par le Préfet, le Secrétaire général de l'inspection académique, directeur académique par intérim et l'Adjointe au Directeur académique. La délégation était composée de deux parents, deux élus, et un représentant de chacune des organisations SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT-Educ 'action, SUD-Education, DDEN, FCPE.

L'unité se renforce encore : le Collectif rassemble 46 écoles avec 7 organisations. La pétition du Collectif recueille 2041 signatures, 14 écoles ont pris position en faveur du mandat du retrait du plan de 45 fermetures de classes, et les ouvertures de toutes les classes et places nécessaires. Nous avons connaissance de trois délibérations de conseils municipaux ayant pris position en ce sens, le Préfet a confirmé qu'elles lui arrivaient.

La motion adoptée à l'unanimité lors de la seconde assemblée d'écoles le 17 février prévoyait « *de parler d'une seule voix afin d'exiger l'annulation totale du plan de 45 fermetures de classes et d'établissements, l'obtention de l'ouverture de toutes les classes et postes de remplaçants demandés, et l'ouverture des places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap* ». Comme les moyens sont insuffisants dans le département pour répondre aux besoins des 51 écoles mobilisées, nous demandons au Préfet de faire remonter nos revendications au sommet de l'État pour que les postes soient donnés.

Comme la semaine passée, le Préfet a justifié la politique de destruction des postes et des classes par la baisse démographique et l'application de la loi de finances qui répartit les moyens. Il explique que la dette impose de faire des économies partout. Selon lui, il n'est pas possible de sanctuariser ni l'école, ni l'hôpital, tout en indiquant que le budget des armées ne sera pas du tout réduit dans les mêmes proportions car la situation internationale l'exige ! Le Préfet prévient que ce que nous vivons ne va que s'aggraver : il redit que les prochaines années verront autant de classes fermer.

Nous devons mettre un coup d'arrêt à ce démantèlement de l'école publique. Le Préfet est prévenu que tant que le plan de 45 fermetures de classes ne sera pas annulé, la mobilisation se renforcera.

Le Préfet a mis fin à l'audience et a rejoint le CDEN, comité départemental de l'Éducation nationale que doit consulter la direction académique après le CSA-SD avant de rendre ses décisions. Après environ 4 heures de discussion, le CDEN composé des représentants des syndicats, de la FCPE, des DDEN et des maires, a voté à l'unanimité contre le plan de la direction académique. Comme en 2023, les deux instances CSA-SD et CDEN ont rendu un avis unanime contre la carte scolaire présentée. Tous les syndicats, avec la FCPE et les DDEN, ont fait une déclaration commune exigeant « *le retrait total du plan de 45 fermetures de classes dans les écoles publiques* ».

Devant la Préfecture où s'étaient rassemblés parents, enseignants, élus de nombreuses écoles, les membres de la délégation ont rendu compte de l'audience du Collectif. Face au refus d'annuler les 45 fermetures de classes intégralement, des actions sont prévues à la rentrée, et une troisième assemblée d'écoles sera convoquée le samedi 16 mars. Renforçons le Collectif, nous appelons toutes les écoles à le rejoindre.

Collectif des Côtes-d'Armor

pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

LETTRE OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Madame la Ministre, nous ne pouvons pas accepter
les réponses qui nous sont faites.
Nous ne les acceptons pas !**

Plérin, le 16 mars 2024

Madame la Ministre,

29 janvier : la direction académique des Côtes-d'Armor annonce un plan de 45 fermetures de classes pour une baisse de 125 élèves à la rentrée de septembre 2024.

6 février : 300 parents, enseignants, élus manifestent devant la DSDEN. 48 délégations d'école exigent l'annulation d'une fermeture ou l'obtention d'une ouverture et sont reçues. L'ensemble des représentants au CSA-SD revendique « *le retrait du plan de 45 fermetures de classes dans les écoles publiques du département* ». La direction académique maintient l'intégralité de son plan. Le vote contre ce projet de carte scolaire est unanime.

10 février : se constitue un collectif qui adopte à l'unanimité un mandat « *Pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'obtention de toutes les classes et places nécessaires en Côtes d'Armor* ». Ce collectif rassemble des délégations de 46 écoles. 5 organisations syndicales en sont également membres : SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD-Éducation, SE-UNSA, CGT-Éduc'action, ainsi que la fédération de parents d'élèves FCPE, et les DDEN. 16 conseils d'écoles adoptent une motion. 24 conseils municipaux délibèrent. La pétition recueille plus de 2500 signatures. De multiples articles de presse relaient la mobilisation. La lettre adressée au Recteur d'académie est contresignée par 44 maires du département. Un courrier vous est également envoyé, sans réponse à ce jour. Vous trouverez ci-joint tous ces documents.

13 février : nouveau rassemblement réunissant 200 personnes devant la DSDEN. 3 écoles sont reçues, ce qui porte à 51 le total des écoles ayant obtenu audience. Au CSA-SD, seules 5 écoles voient leur situation revue. Le vote contre le projet est toujours unanime.

15 février : 80 personnes manifestent devant la Préfecture, alors que le CDEN est convoqué. Une délégation du collectif est reçue par le Préfet qui ignore totalement la question posée d'annulation du plan de 45 fermetures. Les représentants des syndicats, de la FCPE, des DDEN et des maires expriment leur refus de siéger, afin que le plan de fermetures ne soit pas entériné.

22 février : 150 manifestants reviennent devant la préfecture. Monsieur le Préfet reçoit pour la seconde fois une délégation de notre collectif. Voici le compte-rendu de ses propos, tel que nous l'avons publié : « *Comme la semaine passée, le Préfet a justifié la politique de*

destruction des postes et des classes par la baisse démographique et l'application de la loi de finances qui répartit les moyens. Il explique que la dette impose de faire des économies partout. Selon lui, il n'est pas possible de sanctuariser ni l'école, ni l'hôpital, tout en indiquant que le budget des armées ne sera pas du tout réduit dans les mêmes proportions car la situation internationale l'exige ! Le Préfet prévient que ce que nous vivons ne va que s'aggraver : il redit que les prochaines années verront autant de classes fermer. » **Madame la Ministre, nous ne pouvons pas accepter les réponses qui nous sont faites. Nous ne les acceptons pas !**

Représentants des personnels, des élus, des parents d'élèves et tous les membres du CDEN votent à l'unanimité contre le projet de la direction académique. Les organisations syndicales des Côtes-d'Armor FNEC FP-FO, FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, la fédération de parents d'élèves FCPE, les DDEN et l'AMF demandent « *le retrait total du plan de 45 fermetures de classes dans les écoles publiques* ».

Madame la Ministre, les faits sont établis : d'un côté, la volonté commune des parents, enseignants, élus, en un mot de toute la population, qui exigent que les enfants bénéficient de conditions de scolarisation normales. De l'autre, des réponses que nous ne pouvons pas accepter. Nous refusons que l'avenir des jeunes générations soit sacrifié. Nous ne pouvons nous résigner à ce que tout s'aggrave.

Nous vous invitons à prendre la mesure de la situation. Nous vous demandons solennellement d'annuler la totalité du plan de 45 fermetures de classes et de donner les moyens pour toutes les ouvertures de classes nécessaires au bénéfice de nos élèves. Faute d'être entendus dans le département, que ce soit par le Directeur académique ou le Préfet, il ne nous reste plus qu'à nous adresser à vous et au plus haut niveau.

Nous allons faire connaître cette lettre ouverte très largement, et en particulier au-delà de notre département car nous savons que les mêmes problèmes se retrouvent partout en France. Le collectif décide de convoquer une **assemblée plénière des parents, enseignants, élus, amis de l'école publique et organisations** « *Pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'obtention de toutes les classes et places nécessaires en Côtes-d'Armor* » le 13 avril à 14 heures, à la salle polyvalente, 1 rue Louis Guégan de PLUZUNET.

Madame la Ministre, venez présenter votre réponse, elle ne saurait être que le retrait du plan de 45 fermetures de classes et l'annulation des fermetures d'établissements, l'octroi des postes nécessaires aux ouvertures de classes indispensables, la création des places pour accueillir tous les élèves en situation de handicap (180 sont en attente de places en IME ou ITEP).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Collectif des Côtes-d'Armor
pour l'annulation des 45 fermetures de classes,
l'annulation des fermetures d'établissements
et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Collectif des Côtes-d'Armor

pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Déclaration de l'assemblée plénière du samedi 13 avril 2024

Pour un meeting unitaire pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires

Le Collectif des Côtes-d'Armor pour l'annulation des 45 fermetures de classes, l'annulation des fermetures d'établissements et l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires, réuni en assemblée plénière le samedi 13 avril, fait le constat du refus de la Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de répondre à la demande unanime des parents, enseignants, élus et organisations du retrait de la totalité du plan de 45 fermetures de classes.

Pourtant, tous les représentants consultés lors des CSA-SD et du CDEN ont voté contre le projet de carte scolaire et exigé l'annulation du plan de 45 fermetures. 33 conseils municipaux ont adopté des délibérations en ce sens. Le 6 février, 300 personnes manifestaient devant la Direction académique. Le 10 février s'est constitué notre Collectif rassemblant 46 délégations d'écoles, 5 syndicats, la FCPE et l'association des DDEN. Le 13 février, un nouveau rassemblement à la DSDEN s'est tenu à l'appel du Collectif. Lors des mobilisations, la Direction académique a reçu 51 délégations d'écoles ainsi qu'une délégation du Collectif lui-même. Les 15 et 22 février, le Collectif a organisé des manifestations à la Préfecture, et le Préfet a accordé deux audiences.

Voici le compte-rendu de ses propos : *« Le Préfet a justifié la politique de destruction des postes et des classes par la baisse démographique et l'application de la loi de finances qui répartit les moyens. Il explique que la dette impose de faire des économies partout. Selon lui, il n'est pas possible de sanctuariser ni l'école, ni l'hôpital, tout en indiquant que le budget des armées ne sera pas du tout réduit dans les mêmes proportions car la situation internationale l'exige ! Le Préfet prévient que ce que nous vivons ne va que s'aggraver : il redit que les prochaines années verront autant de classes fermer. »*

Contrairement au Préfet des Côtes-d'Armor, nous disons qu'il faut sanctuariser l'école. Nous ne pouvons nous résigner à ce que tout s'aggrave, et qu'autant de classes soient fermées dans les années à venir.

La légitimité des demandes des parents, de personnels et d'élus n'est pas à discuter. Il s'agit de l'avenir de nos enfants, il s'agit du droit à l'instruction. Rien ne saurait justifier que nos enfants soient sacrifiés. Pour les écoles rurales comme les écoles de ville, le plan de 45 fermetures de classes doit être annulé, les ouvertures demandées doivent être accordées. Le décret du 17 mars sur le choc des savoirs doit être abrogé : nous refusons le tri social des élèves. La rentrée ne doit pas se faire dans ces conditions.

Il est encore temps ! Nous nous adressons à toutes les associations de parents, à tous les syndicats enseignants, à tous les élus et à leurs associations : organisons à la fin du mois de mai un meeting public sur l'exigence commune d'annulation du plan de 45 fermetures de classes décidé par la direction académique, d'ouverture de toutes les classes demandées, d'ouverture des 180 places nécessaires pour accueillir tous les élèves en situation de handicap orientés en établissements médicaux-sociaux, du maintien de tous les établissements scolaires.

Le collectif invite toutes les organisations et élus qui sont d'accord pour préparer ce meeting à participer à sa prochaine réunion.

Nul doute que nous serons entendus.